

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi 22 avril 2020 à 19h30 par visioconférence, sont présents aux délibérations par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance par visioconférence et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance par visioconférence.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Tenue à huis clos de la présente séance;
4. Abrogation des résolutions numéro 17-11-318 et 19-12-326;
5. Lot 5 450 380 : autorisation de cession, retrait du domaine public et autorisation de signature;
6. Réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord : octroi du contrat;
7. Embauche d'une technicienne en bâtiment temporaire à temps partiel;
8. Embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;
9. Embauche d'un journalier occasionnel au Service des loisirs;
10. Embauche d'un responsable aux loisirs et à l'événementiel;
11. Mécanisme temporaire concernant les dérogations mineures;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

20-04-122

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que chacun des élus renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-124

TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 24 avril 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Afin de faire connaître rapidement les décisions prises par le conseil municipal, un compte-rendu sera publié le lendemain et le maire sera disponible sur les médias sociaux pour répondre en ligne aux questions des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-125

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 17-11-318 ET 19-12-326

ATTENDU que les résolutions numéro 17-11-318 et 19-12-326 traitaient du dossier de la cession du lot 5 450 380;

ATTENDU que ces résolutions étaient incomplètes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'abroger à toutes fins que de droits les résolutions numéro 17-11-318 et 19-12-326.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-126

LOT 5 450 380 : AUTORISATION DE CESSION, RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le lot numéro 5 450 380 constituait autrefois le chemin montré à l'originnaire, subséquemment déplacé vers le nord pour devenir une partie de l'actuelle route 269;

ATTENDU la demande déposée par monsieur Martin Marois afin de régulariser la situation et que la parcelle de terrain utilisée comme ancien chemin public soit fermée et cédée à tous les propriétaires auxquels le lot se rattache;

ATTENDU que cette parcelle de terrain n'est plus utilisée pour la circulation routière;

ATTENDU que ladite parcelle de terrain est d'ailleurs utilisée par les propriétaires contigus;

ATTENDU que ladite parcelle de terrain est située dans la zone agricole et ne peut être constructible;

ATTENDU qu'il est nécessaire et d'intérêt public de décréter la fermeture et l'abolition du tracé de cette ancienne route;

ATTENDU que la fermeture, l'abolition et la cession de cette portion de route ne causent aucun préjudice à qui de droit;

ATTENDU les dispositions des articles 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de procéder à la fermeture et au retrait du domaine public d'une partie de cet ancien chemin montré à l'originnaire composé du lot numéro 5 450 380 du Cadastre du Québec;
- de céder, pour la somme d'un dollar, les différentes parties du lot visé aux différents propriétaires contigus, soit Mme Madeleine Mercier, M. Martin Marois, M. Stéphane Poulin et Ferme Olier Renaud inc., le tout conformément au plan et à la description technique fournis par monsieur Éric Bujold, arpenteur-géomètre;
- que tous les frais concernant les différentes cessions seront à la charge des propriétaires concernés;
- d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, et madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-127

RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière pour la décontamination du 2-4, rue Notre-Nord dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – Volet 2;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour les travaux de réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord;

ATTENDU que, suite à l'appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant (avec taxes)
Excavation Bolduc inc.	92 249.16 \$
Cité Construction TM inc.	99 786.57 \$
Géninovation	109 045.97 \$
Caouette Construction	123 247.45 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	126 927.23 \$
GMR Inc.	173 717.39 \$

ATTENDU l'analyse et la vérification des soumissions reçues ainsi que la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer à Excavation Bolduc inc. le contrat pour les travaux de réhabilitation environnementale du 2-4, rue Notre-Dame Nord au montant de 92 249.16 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-128

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN BÂTIMENT TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL

ATTENDU le processus d'embauche d'un technicien en bâtiment temporaire à temps partiel;

ATTENDU que la candidature de madame Annie Beaudoin a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 20-03-62;
- d'embaucher madame Annie Beaudoin à titre de technicienne en bâtiment temporaire à temps partiel selon les dispositions de la convention collective et conditionnelle à la vérification du plumitif. La date d'entrée est prévue au 27 avril 2020;
- d'accorder à madame Annie Beaudoin les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance;
- de nommer Mme Beaudoin à titre de personne-ressource au Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-129

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX À TEMPS COMPLET

ATTENDU le processus d'embauche d'un préposé aux services généraux à temps complet;

ATTENDU que la candidature de monsieur Guy Simoneau a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Il est résolu d'embaucher monsieur Guy Simoneau à titre de préposé aux services généraux régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective. La date d'entrée est prévue au du 27 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-130

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU le processus d'embauche d'un journalier temporaire à temps partiel au Service des Loisirs;

ATTENDU que la candidature de monsieur Réjean Guérin a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'embaucher monsieur Réjean Guérin à titre de journalier temporaire à temps partiel au Service des loisirs selon les dispositions de la convention collective et conditionnelle à la vérification du plumitif. La date d'entrée est prévue en fonction des besoins du service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-131

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE AUX LOISIRS ET À L'ÉVÉNEMENTIEL

ATTENDU le processus d'embauche pour un responsable aux loisirs et à l'événementiel;

ATTENDU que la candidature de monsieur Xavier Nadeau-Tardif a été retenue et a satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Xavier Nadeau-Tardif à titre de responsable aux loisirs et à l'événementiel selon les dispositions de la convention collective conditionnelle à un test médical concluant et à la vérification du plumitif. La date d'entrée est prévue au 27 avril 2020;
- de mettre fin au contrat visé par la résolution numéro 20-03-56.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-04-132

MÉCANISME TEMPORAIRE CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU le décret 2020-004 du 15 mars 2020, émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication pour éviter les risques de propagation;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours;

ATTENDU que le gouvernement demande aux municipalités de réserver aux projets jugés prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers ce processus de transmission de commentaires écrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, et ce, jusqu'à ce que les séances du conseil ne soient plus à huis clos. Le tout devra être annoncé par avis public 15 jours au préalable. Les citoyens pourront transmettre leurs questions par la poste ou par courriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20-04-133

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin